

lettre d'information

publiée par le bureau de la diffusion numérique des collections du service des musées de France
N° 12 - Mars 2013

Sur le blog Joconde

Ce trimestre, le [blog de Joconde](#) a mis l'accent sur différents musées et a dressé le bilan 2012.

[Le musée de la Chartreuse de Douai révèle les découvertes de son récolement](#)

[Ils ont "fait" 2012 sur Joconde !](#)

[Musée Albert-Kahn : la mise en ligne des Archives de la planète à l'étude](#)

[20 témoignages de musées récoleurs à lire sur Joconde](#)

[Un site à visiter sans modération : le Walters Art Museum de Baltimore](#)

[Pour vos bilans de début d'année...](#)

Cet espace est le vôtre : abonnez-vous, réagissez à ces articles et partagez votre expérience !

Nouveaux musées partenaires

En décembre 2012, janvier et février 2013, 5.253 [nouvelles notices](#) ont été reversées. Cinq nouveaux [musées](#) ont rejoint Joconde : le musée des beaux-arts à Carcassonne, le musée municipal à Louviers, le musée Buffon à Montbard, le musée du Noyonnais à Noyon et le musée Paul Dupuy à Toulouse.

Retrouvez tous les [nouveaux musées de 2012](#) ainsi que les [chargements région par région](#).

Zooms du trimestre



[Intérieur d'église](#)



[Marie-Antoinette \(1/2\)](#)



[Marie-Antoinette \(2/2\)](#)

Joconde valorise le récolement des musées de France

Dans le sillage de la mise en ligne des [témoignages de musées récoleurs](#) réunis à l'occasion de la journée nationale sur le récolement décennal du 17 décembre 2012, le musée de la Chartreuse de Douai a choisi Joconde pour mettre en valeur les découvertes dues à ses campagnes de recherche sur ses collections, sous la forme d'une [exposition virtuelle](#).

Etat des transferts de propriété des objets déposés par l'Etat avant 1910

En application de l'article L.451-9 du Code du Patrimoine, les biens des collections de l'Etat, mis en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées de France appartenant aux collectivités territoriales, font l'objet d'un transfert de propriété. Consultez la page consacrée à cette [procédure](#) et le tableau donnant l'[état des transferts au 31/12/2012](#).

Wikimédia France invite les musées à participer

Les moyens de mettre nos collections à disposition du public et de les faire connaître du plus grand nombre ont radicalement évolué en quelques années. Parallèlement, les demandes de ce public ont également connu une mutation franche, dont nous devons tenir compte.

Wikipédia est ainsi devenu en une dizaine d'années le premier site culturel français, avec 20 millions de visiteurs uniques par mois. Il est donc de toute première instance que les institutions y aient leur place, et qu'elles puissent profiter de l'existence d'un tel site pour y atteindre un public qui serait difficilement touché par les moyens traditionnels. Le portail Europeana rappelait ainsi dans sa dernière [lettre d'information](#) que quelques images versées sur [Commons](#) - la médiathèque dans laquelle Wikipédia va chercher ses images - ont été vues un million de fois, au prix d'un petit travail éditorial internet externe.

Certaines institutions ont commencé à verser le contenu qu'elles produisent. La [Ville de Toulouse a signé un partenariat](#) avec Wikimédia France dès 2010 (en même temps que la BnF et le château de Versailles, sur d'autres thématiques), ce qui permet à des documents numérisés par la bibliothèque et les archives d'être présents, mais aussi à des [photographies des collections du Muséum](#), d'être valorisées sur Wikimedia Commons et Wikipédia. Une photo du Muséum récemment élue "[Meilleure photo 2012](#)" sur Commons a joui d'une couverture presse internationale.

Plus récemment, les [musées départementaux de la Haute-Saône](#) décidé de verser les images produites pour Joconde : moyen pour eux de gagner en visibilité, de se trouver là où sont déjà les personnes intéressées par les sujets traités... mais aussi de réduire les coûts en externalisant l'hébergement de ces images.

Les images versées avec l'accompagnement de Wikimédia France sont accompagnées des descriptions (métadonnées) produites par les musées eux-mêmes, afin d'assurer une qualité maximale grâce au professionnalisme du personnel de ces institutions. Les données qui n'appartiennent pas déjà au domaine public sont obligatoirement placées sous une [licence libre \(Creative Commons By-SA\)](#), qui permet une réutilisation maximale – ce qui bénéficie en premier lieu aux institutions elles-mêmes, qui peuvent partager ces métadonnées (pour cataloguer son propre fonds d'estampes, par exemple) et réutiliser les images (comparaison sur son site Internet, enseignement, catalogues...).

Cette ouverture massive est déjà largement en œuvre aux États-Unis, Allemagne, Pays-Bas, etc. : c'est aussi la place de la culture française sur l'Internet français qui se joue aujourd'hui puisque les grandes périodes de l'histoire et de l'histoire de l'art sont pour l'instant illustrées à partir des collections étrangères, y compris pour les plus grands artistes français.

Rémi Mathis

Conservateur, Président de [Wikimedia France](#), <http://blog.wikimedia.fr>, remi.mathis@wikimedia.fr

